

Après l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Réduire de moitié la pauvreté : l'essentiel reste encore à faire

Durant l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Suisse a fait des progrès importants en la matière. Mais l'essentiel reste encore à faire. Après les paroles, il faut maintenant des actes. Le Conseil fédéral et le Parlement doivent profiter de la dynamique actuelle pour contrer durablement la pauvreté en Suisse. Les dépenses sociales doivent être considérées comme des investissements et non seulement comme des facteurs de coûts.

L'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale touche à sa fin: en Suisse, le thème a notamment été relayé par la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS, par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS et par Caritas. Au printemps 2010, le Conseil fédéral a publié la première «Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté». Ce document et la Conférence nationale «Lutter ensemble contre la pauvreté» du 9 novembre peuvent être considérés comme des jalons importants de la politique suisse de lutte contre la pauvreté. Que le sujet soit abordé sur le plan national et sous l'égide de la Confédération représente un progrès non négligeable. Pour la première fois, on reconnaît en haut lieu que la Suisse doit redoubler d'efforts pour empêcher et réduire la pauvreté. Les manifestations en lien avec la campagne de Caritas «Réduisons de moitié la pauvreté !» et l'exposition «Si jamais» de la CSIAS ont sensibilisé un large public. Maintenant que l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale touche à sa fin, il faut s'assurer que le rapport de la Confédération puisse produire tout son effet et profiter de la dynamique actuelle pour contrer durablement la pauvreté en Suisse.

Deux priorités: l'insertion professionnelle et les prestations complémentaires pour les familles

Lors de la Conférence sur la pauvreté de novembre, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont signé une déclaration commune stipulant que la Confédération joue un rôle directeur dans le domaine de l'insertion professionnelle et renforce notamment la collaboration entre les institutions. Les cantons et les villes s'engagent plus particulièrement à lutter contre la pauvreté des familles. Il s'agit de soutenir les familles à revenu modeste par l'introduction de prestations complémentaires. Les spécialistes réunis à la Conférence étaient unanimement d'avis qu'une réglementation nationale des prestations complémentaires pour les familles serait utile.

Les efforts fournis dans le domaine de l'insertion professionnelle et des prestations complémentaires pour les familles sont nécessaires et bienvenus. Ce choix comporte toutefois deux risques: premièrement, il y a lieu de craindre qu'il ne fasse tomber dans l'oubli l'approche globale «La politique de lutte contre la pauvreté en tant que politique transversale». Pour que la politique de lutte contre la pauvreté soit désormais ancrée en tant que politique transversale, il faut un changement de mentalité dans la classe politique et dans la société. La politique de lutte contre la pauvreté dépasse le cadre de la politique sociale. Elle concerne aussi des domaines comme la politique économique, la politique de l'éducation, la politique familiale, la politique de la santé, la politique de migration, la politique du marché du travail et la politique fiscale. Or, on ne peut obtenir un effet durable que si tous ces domaines politiques prennent en considération la prévention et la lutte contre la pauvreté.

Deuxièmement, le choix susmentionné fait d'ores et déjà passer au second plan les autres mesures et recommandations contenues dans la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Or, il ne faut en aucun cas perdre de vue la gestion du suivi individualisé (case management) de la formation professionnelle, la validation des prestations d'études et une réglementation cadre fédérale du droit à l'aide sociale.

Pour contrer ces risques, le Conseil fédéral doit maintenant développer un plan de mise en oeuvre avec les acteurs impliqués dans l'élaboration de la stratégie.

Tirer régulièrement le bilan

Dans leur déclaration commune, la Confédération, les cantons, les villes et les communes s'engagent à tirer tous les deux ans le bilan de l'impact de leur politique de lutte contre la pauvreté dans le cadre du «Dialogue national sur la politique sociale». L'intention mérite d'être saluée. Mais la stratégie, pas plus que la déclaration, ne contiennent d'objectifs et d'indices précis permettant de mesurer les progrès ou les régressions.

Caritas a déclaré les années 2010 à 2020 «décennie de lutte contre la pauvreté en Suisse». Son objectif est de réduire de moitié le nombre de personnes en situation de pauvreté et de diminuer fortement le risque de transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre. La Confédération et les cantons doivent eux aussi formuler un objectif clair et définir des indices de référence pour la politique suisse de lutte contre la pauvreté. Ces points de repère rendront la stratégie plus crédible et plus pertinente. La Confédération et les cantons doivent mentionner les problèmes dans les rapports annuels sur la pauvreté, développer des stratégies de lutte contre la pauvreté et évaluer les progrès et régressions observés.

Que reste-t-il à faire pour réduire de moitié la pauvreté?

Des étapes importantes vers une politique nationale de lutte contre la pauvreté ont été accomplies en 2010. Pour la première fois, le Conseil fédéral a publié un rapport et tenu une conférence sur la question. L'an dernier, une large frange de la population a pu être sensibilisée aux difficultés que rencontrent les habitants de Suisse en situation de pauvreté. Ce succès représente une première percée.

Mais l'essentiel reste encore à faire. Après les paroles, il faut maintenant des actes. Le Conseil fédéral a confirmé sa volonté d'améliorer la cohésion sociale et en a fait une directive politique pour la législature en cours. Avec le Parlement, il doit maintenant profiter de la dynamique actuelle, au-delà de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2010. Les dépenses consenties dans la politique familiale, éducative et sociale pour lutter contre la pauvreté doivent à nouveau être considérées comme des investissements pour une société solidaire et porteuse d'avenir et non seulement comme des facteurs de coûts.

Regula Heggli, Service de politique sociale, courriel: rheggli@caritas.ch, tél.: 041 419 23 37.